



Le 13 janvier 2022

Enfin... des gestes positifs du gouvernement pour le personnel de la santé

Chères et chers collègues de la FSQ-CSQ,

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2022. En espérant qu'elle sera plus douce, plus sereine et qu'elle nous réserve des surprises plus agréables que ce que nous avons connu collectivement depuis deux ans.

Je m'adresse à vous aujourd'hui comme présidente de votre fédération pour vous livrer d'importantes informations concernant nos conditions de travail dans le contexte de la pandémie. Tout d'abord, j'ai eu l'occasion de participer, au cours des derniers jours, avec mes collègues des autres organisations syndicales, à d'importantes rencontres avec le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, le ministre du Travail, Jean Boulet, et la présidente du Conseil du trésor, Sonia LeBel, et leurs équipes. Ces rencontres ont été convoquées à la demande du gouvernement pour mettre en place de manière urgente diverses solutions afin d'assurer la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel. Ils voulaient également que nous propositions des mesures pour agir sur la pénurie de personnel, principalement en lien avec les absences dues à la COVID-19, et ce, pour toutes les catégories de personnel. Les discussions ont été très franches, et nous avons constaté une ouverture et une écoute réelle des membres du gouvernement.

Les principales mesures

Avant de vous faire part des mesures retenues, je tiens à vous préciser qu'il ne s'agit pas d'une entente intervenue en bonne et due forme entre les parties syndicales et gouvernementales. En effet, le gouvernement a décidé seul des mesures finales qui seront mises en application.

Voici donc certaines de ces mesures :

- Offrir un **coupon taxi** pour les personnes salariées qui travaillent en temps supplémentaire, en ajout de leur horaire habituel.
- Fournir un **repas** (en remplacement [au choix] du *per diem* de l'arrêté ministériel) pour celles qui travaillent en temps supplémentaire.
- Accorder une demi-journée de vacances pour toutes les journées effectuées au-delà de la semaine normale de travail prévue au titre d'emploi de la personne salariée. Mise en banque parallèle.
- Suspendre les frais de stationnement pour toutes les personnes salariées pour les 12 prochaines semaines.

- Appliquer les mesures de la CNESST concernant les équipements de protection individuelle (EPI), notamment les masques N95.
 - Les bureaux de santé feront le plus grand nombre de tests FIT possible.
- Retirer les femmes enceintes et les personnes salariées immunosupprimées.
- Faciliter l'accès à la vaccination (3^e dose) tant en ce qui concerne les lieux que les horaires. S'il y a des problématiques, un rappel pourra être fait aux établissements, le cas échéant.
- Verser un montant de 100 \$ supplémentaire à la personne qui travaille à temps partiel un minimum de 30 heures dans une semaine.
- Rémunérer à taux double un quart de travail effectué en supplément d'une journée de travail régulière (applicable lors d'un 16 heures).
- Rémunérer à taux double les 6^e et 7^e journées dans une même semaine de travail, des salariées à temps complet (poste ou disponibilité).
- Service de garde élargi pour le secteur de la santé (travailleurs ou leurs représentants); au-delà du dépôt de plaintes ou droits de refus; services 24/7.

L'application de ces mesures sera précisée par arrêté ministériel et son guide d'application dès que possible.

Des échanges à poursuivre

Comme nous l'avons mentionné dans un communiqué de presse conjoint avec les autres organisations syndicales :

« Nos échanges avec le gouvernement l'ont convaincu de poser des gestes à très court terme pour freiner la crise. C'est la preuve que c'est en travaillant ensemble et en prenant en compte les solutions du personnel qu'on peut mieux gérer cette pandémie. C'est de cette manière qu'il faut continuer à travailler pour s'attaquer d'urgence aux problèmes de fond du réseau de la santé et des services sociaux. »

Solidairement,



Isabelle Dumaine
Présidente
Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)